**COMMISSION AEROMODELISME**
**STAGE DE PLANEUR RADIOCOMMANDE**
**VOL DE PENTE**
**SUPER BESSE – 2024**

**DATE, DUREE DU STAGE et LIEU**

* Du 18 au 24 Juin (arrivée le dimanche 16h00 et départ le samedi 10h00).
* 5 jours.
* Institution CCAS de SUPER BESSE (63610).

**NOMBRE DE STAGIAIRES**

* Maximum : 15.
* Minimum : 6.

**BUT DU STAGE**

* Permettre à ceux qui n’ont jamais piloté de planeur radiocommandé en conditions de vol de pente d’avoir une première approche de ce type de pilotage.
* Permettre aux pratiquants ayant eu une première initiation, ou souhaitant évoluer dans cette discipline de pratiquer le vol de pente avec des moniteurs pratiquant la compétition.
* Permettre une initiation au vol de pente sur des planeurs « grands modèles ».

**POPULATION CONCERNEE**

* Ayants Droit et Ouvrants Droit inscrits sur l'Attestation "ACTIV" en état de validité.
* Les ayants droits mineurs sont acceptés à condition d’être accompagnés par une personne responsable majeure en dehors des heures de prise en charge par l’instructeur habilité.
* Possibilités d’ouverture du stage à des personnes extérieures aux IEG (selon les conditions énoncées dans le cahier des charges des stages aéromodélisme).

**PREREQUIS**

* Adhésion ANEG pour l'année en cours.
* Licence FFAM valide (possibilité de délivrer un « passeport découverte " FFAM dans le cas d’un stage d’initiation/découverte).
* Attestation de formation de télépilote délivrée par la DGAC, la FFAM ou l’UFOLEP sauf pour les "vrais débutants" qui seront sous la responsabilité d’un moniteur.
* Extraits du registre d’enregistrement des aéronefs civils circulant sans personne à bord pour chacun des modèles personnels de plus de 800g utilisés par le stagiaire lors du stage.
* Tous Les modèles personnels de plus de 800g utilisés durant le stage devront-être immatriculés avec la référence visible à l'extérieur du modèle suivant la règle en vigueur.
* Age minimum 12 ans.
* Pas de limite d’âge maximum.

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

* A l’issue du stage, le stagiaire doit être capable dans le cadre d’une initiation de maîtriser en autonomie les phases de décollage, vol simple et atterrissage (niveau équivalent aux ailes de Bronze ou brevet A de la FFAM).
* A l’issue du stage, le stagiaire doit être capable dans le cadre d’un perfectionnement de maîtriser en autonomie les phases de décollage, de vols et de prise d’ascendance, d’atterrissage de précision, avec des modèles pouvant aller jusqu’à 4m d’envergure (niveau équivalent aux ailes d’argent et brevets B de la FFAM).

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES FACULTATIFS**

* S’initier au fonctionnement et aux réglages d’un planeur radiocommandé.
* Identifier les risques liés à la pratique du vol de pente.

**STRATEGIE PEDAGOGIQUE**

Pour atteindre les objectifs pédagogiques prévus dans le stage, la stratégie pédagogique s’appuiera sur :

* Un briefing avant chaque vol,
* Un débriefing à l’issue de chaque vol,
* Des explications théoriques dispensées au sol et lors des vols,
* Une pratique du pilotage en double-commande,
* La possibilité, pour le stagiaire le souhaitant, de piloter en double commande avec son propre matériel grâce à l’installation provisoire d’un module dans son planeur. Ce dispositif permet en particulier l'accompagnement dans les phases d’atterrissage, voltige,…
* Pour agrémenter le stage, un projet de construction en relation avec le vol de pente radiocommandé sera proposé aux stagiaires par les moniteurs.
* Une ambiance de convivialité et de stimulation en réunissant dans un même lieu plusieurs pratiquants, et plusieurs niveaux de pilotage, permettant des échanges d’expériences et de pratique,
* L’échange entre pratiquants afin de lever les appréhensions éventuelles à la poursuite de l’activité.

**LIEU DU STAGE**

* Sites de vol de pente aux alentours de Super Besse :
* Puy de Chambourguet,
* La Roche Nité,
* La Banne d’Ordanche.

**ENCADREMENT DU STAGE**

* L’encadrement des stages de modélisme est réalisé par des pilotes ANEG, pratiquant compétiteur ou anciennement compétiteur de l’ANEG.

**MISE A DISPOSITION DE MATERIEL**

* Pour l’initiation, utilisation possible de planeurs Easy-Glider, Cularis(2m60) et Simprop (3m).
* Pour le perfectionnement, divers planeurs sont utilisés : Varianne (F3Q, tout fibre), Epsilon XL Staufenbiel (4m), Vitesse Staufenbiel (3m), Evo Airtech (apprentissage voltige, planeur pur).
* La possibilité est donnée aux stagiaires d’utiliser leur matériel, afin de bénéficier de l’ensemble des conseils de techniques de montage et d’optimisation de réglages. Cependant, et comme indiqué au chapitre des prérequis, seuls les modèles se conformant à la réglementation en matière d’enregistrement seront autorisés à voler lors de ce stage.

Mise à disposition d’un simulateur de vol.

**IMPORTANT : La fiche spécifique de consignes accus Lipos signée de votre main, vous sera demandée à votre arrivée par le responsable du stage (ce document est téléchargeable sur le site aneg avec les documents du stage).**

**PRISE EN CHARGE FINANCIERE**

* L’ANEG prend à sa charge une partie des coûts techniques, mais ne participe pas pour la prise en charge des frais de restauration et d’hébergement des stagiaires (ainsi que la taxe de séjour).
* Le coût technique restant à la charge des stagiaires sera fonction :
* du coefficient social de l’agent (coefficient CCAS, 5 plages),
* de la catégorie du stage (initiation ou perfectionnement.
* Les stagiaires extérieurs aux IEG devront s’acquitter de l’intégralité du coût technique de ce stage.
* Tarification pour le stage de vol de pente 2024 (frais techniques, hors restauration, hébergement et taxe de séjour) :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Coefficient | inf. à8000 | de 8000à 14000 | de 14000à 21000 | de 21000à 28000 | sup. à28 000 |
| Initiation | Part Stagiaire | 32,00 | 64,00 | 85,00 | 107,00 | 128,00 |
| Perfectionnement | Part Stagiaire | 53,00 | 85,00 | 107,00 | 128,00 | 149,00 |
| Coût Participant Hors Aneg : |  |  |  |  |  |
| 214,00 |  |  |  |  |

* L’encaissement du chèque se fera 1 mois avant le début du stage, aucune participation sans le paiement validé

**HEBERGEMENT**

* L’ANEG ne participe pas pour la prise en charge des frais de restauration et d’hébergement des stagiaires.
* Cependant l’ANEG prend en charge l’organisation de l’hébergement et de la restauration, pour les stagiaires le souhaitant.
* La restauration est prévue du dimanche soir au samedi midi inclus. Au choix du stagiaire, le repas du samedi midi sera pris sur place ou à emporter.
* Cet hébergement est réalisé à l’institution de SUPER BESSE.
* Les conditions et les tarifs seront joints à la fiche d’inscription **mais ils ne tiennent pas compte d’une éventuelle augmentation pour l’année 2024 (tarifs hébergement CCAS).**
* La taxe de séjour sera à régler par le stagiaire à l’issu de son séjour à l’institution de Super-Besse.

**INSCRIPTION**

* Fiche d’inscription à télécharger sur le site aneg.org, rubrique Aéromodélisme.
* Pour toute demande de renseignements :

**Par courrier à :**

Mr Philippe BOUSSAC

4 impasse des gazanias

83230 bormes-les-mimosa

**Par mail à :**

passionair7791@gmail.com